



Arnaque internet avec des pseudo "dominatrices" sur

Par Franck H

Bonjour,

Je vous prie de lire mon message sans jugement de votre part car j'ai honte, il m'est difficile de parler et ce n'est pas la peine d'en rajouter.

J'ai l'impression de m'être fait avoir ?comme un bleu? et je pense que des centaines voire des milliers de personnes en France sont ou ont été dans la même situation, c'est pour cela qu'il est temps de réagir pour le bien de toutes et tous.

J'ai contacté sur le réseau social twitter une personne qui se présentait comme femme ?dominatrice?. Sans rentrer dans les détails: elle proposait trois types de prestation dans lesquelles toute relation sexuelle était exclue (donc il n'est pas question de prostitution ici): session de domination virtuelle, session de domination réelle sur Nantes, domination financière à distance.

Comme quasiment toutes les dominatrices qui proposent ce type de prestation en ligne, cette personne m'a demandé une ?offrande? quand j'ai souhaité la contacter. Il s'agissait d'un montant de 20? que j'ai dû lui verser en ligne rien que pour ?avoir le droit? de m'adresser à elle par message privé. Etant donné que ce genre de demandes est la ?norme? sur le réseau Twitter, je me suis prêté au jeu, bien que mon but était d'obtenir une session ?réelle? sur Nantes et rien d'autre.

Cette fille m'a ensuite envoyé un message audio pour me dire que mon message écrit était un ?pavé? et qu'il fallait que je lui envoie 30? supplémentaires pour ?arrondir à 50?? (sic) afin qu'elle prenne le temps de lire mon message. Je me suis exécuté tout en lui précisant que ça risquait de me mettre en difficulté pour la fin du mois.. Elle m'a ensuite dit qu'il fallait que je lui verse ?tout ce qui me restait sur mon compte courant? et que mes soucis financiers n'étaient pas son problème?. J'ai alors refusé en lui reprécisant que la domination financière n'était pas ce que je recherchais (ce que j'ai dit clairement dès mon 1er message). Ensuite, malgré mes relances, cette fille n'a pas pris le temps de lire ne serait-ce que mon message, ni de me répondre depuis 2 semaines.

Avec du recul, je crois que les vidéos ainsi que les photos postées sur son profil étaient probablement ?volées? sur le compte d'une personne qui est réellement dominatrice pour donner l'illusion d'une possibilité de rencontres réelles. La voix de cette jeune femme entendue dans le message audio était destinée à me ?mettre en confiance? pour que je verse plus d'argent.

Dans le lot des ?vraies dominatrices? présentes sur twitter (j'en ai déjà rencontré une), beaucoup sont des personnes qui cherchent uniquement à escroquer et à mettre en place des abus de faiblesses en comptant sur la honte des victimes pour qu'elles se taisent. Ai-je été victime d'un abus caractérisé? Puis-je espérer revoir ces 50?? Comment faire cesser ce sentiment d'impunité?

Merci beaucoup pour vos lumières, cordialement,

Frank

Par Isadore

Bonjour,

Pour l'abus de faiblesse, il faut que la personne profite ou essaye d'exploiter un "état de faiblesse" dont elle a connaissance.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000047052865]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000047052865[/url]

Est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la

situation de faiblesse soit d'un mineur, soit d'une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de son auteur, soit d'une personne en état de sujétion psychologique ou physique résultant de l'exercice de pressions graves ou réitérées ou de techniques propres à altérer son jugement, pour conduire ce mineur ou cette personne à un acte ou à une abstention qui lui sont gravement préjudiciables.

Visiblement cette dame ne savait pas que vous présentiez une vulnérabilité particulière.

Il pourrait y avoir de l'escroquerie mais vous semblez avoir payé cette dame pour "avoir le droit de vous adresser à elle" et "pour lire votre message". Vous pouvez éventuellement vous plaindre que votre message n'ait pas été lu, mais guère plus. En tout cas, les 20 euros payés pour avoir le droit de parler à la dame vous les avez payés en connaissance de cause et de votre plein gré.

Pour le reste avez-vous la preuve qu'il s'agit bien d'une usurpation d'identité ? C'est une accusation grave.

C'est peut-être juste une jeune femme qui a trouvé le bon filon, à 50 euros le "forfait droit de m'adresser la parole et lecture d'un message", ben c'est tentant...

Sur le plan légal je ne vois pas grand-chose de répréhensible. Sur le plan personnel, oui vous vous faites avoir, mais pas plus que les gens qui payent un produit une valeur délirante à cause de la marque ou du prix. Quant à la honte, ne vous inquiétez pas, on voit sur ce site des gens qui exposent leurs infractions ou leurs délits sans grande pudeur. Vous dépensez bien votre argent comme vous voulez, ce sont vos oignons.

Par Franck H

Merci pour votre retour.

Oui je me doutais que je n'avais pas beaucoup d'espoir de revoir mes 50?. Ca reste une somme dérisoire par rapport aux sommes affichées dans les captures d'écran que cette fille présente sur son compte Twitter.

Un étudiant qui semble avoir des sentiments pour elle et être complètement incapable de discernement lui a versé plusieurs centaines d'euros.

Cette jeune fille comme plein d'autres "dominatrices" ou "money miss" dépouillent les gens sans vergogne sur internet.

Si d'autres personnes ont eu affaire au même genre de situation et ont trouvé des parades, je serais curieux de connaître votre histoire.

Merci d'avance!